

Développement du secteur agroalimentaire aux Comores

Aux Comores, malgré le potentiel de production du secteur agricole, les importations de denrées alimentaires ne font que croître : le riz, élément de base du régime alimentaire, est importé à plus de 95 %. Il devient plus que jamais nécessaire d'aider la filière agroalimentaire à se développer.

Les Comores sont situées à l'entrée nord du canal de Mozambique, à mi-chemin entre la côte est de l'Afrique et le nord-ouest de Madagascar. Les Comores forment un archipel d'une superficie totale de 2 236 km², densément peuplé, et ce d'autant plus que la population est essentiellement concentrée sur les basses altitudes autour des plaines côtières et sur les premières pentes, ce qui correspond aux zones cultivables. D'ailleurs, les densités ramenées à ces superficies cultivables sont très élevées et ont déjà atteint un seuil critique, pour une population globalement rurale.

Les Comores vivent depuis le milieu des années 1980 une crise économique grave, marquée notamment par des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) constamment inférieurs aux taux de croissance de la population. L'environnement subit toute une série d'agressions de la part de la population, par ignorance ou tout simplement pour des besoins de survie. La contribution du secteur agricole (environ 40 %) à l'économie est significative à la fois sur le PIB, sur la création d'emplois en tant que source de revenus et sur la satisfaction des besoins alimentaires de base. L'agriculture est essentiellement vivrière. On estime qu'environ 80 % de la production agricole est auto-consommée. Aussi, au cours des dernières années, la croissance de ce secteur est restée faible, voire stagnante et même fortement négative en 1994 et en 1995. Pourtant, le pays présente plusieurs atouts dans le domaine dont, principalement, un climat tropical humide et fortement influencé par le relief et son insularité. Celui-ci est donc favorable à toutes les cultures, y compris celles de rente (vanille, ylang-ylang et girofle).

Des pouvoirs publics et des organismes internationaux décidés à lutter contre la pauvreté

En attendant l'élaboration d'un cadre formel global de référence pour le développement économique et social du pays, des efforts sont menés par les pouvoirs publics, avec le sou-



Bananeraie aux Comores.

Union des Comores

tien des organismes internationaux de développement, en vue de relancer la croissance et de contrer la détérioration des conditions de vie de la population. C'est dans ce contexte que les projets en place essaient de collaborer, pour plus de synergie dans leurs actions. Pour encourager le secteur, la fiscalité sur les produits et les intrants agricoles est limitée, presque inexistante, de façon à réduire les distorsions et les prélèvements sur les revenus des agriculteurs. Les systèmes d'exploitation de type extensif et le faible niveau d'investissement s'expliquent par trois facteurs : des prix aux producteurs relativement faibles et non incitatifs ; le faible accès aux crédits et des conditions d'octroi inadaptées qui limitent les investissements dans les secteurs de la production et de la transformation ; un système foncier peu sécurisant.

La stratégie privilégiée par les projets Amie (structure d'appui à la création et au développement des micros et petites entreprises et de promotion des activités génératrices de revenus)

et Decvas (développement des cultures vivrières et appui semencier) est de développer les cultures vivrières (banane, manioc, taro, patate douce, etc.) qui sont destinées essentiellement à l'autoconsommation. Le projet Decvas, financé par l'Union européenne (UE), dans le cadre du 7^e FED (Fonds européen de développement), dispose d'une enveloppe de 168 millions de francs comoriens pour des opérations de crédits dans le système de production/commercialisation agricole sur l'ensemble du territoire national. L'objectif principal du projet est la promotion des cultures vivrières (essentiellement bananes et tubercules traditionnels) et la mise en place d'un mécanisme pérenne de réhabilitation de la cocoteraie comorienne.

Des structures d'appui à la création et au développement des micros et petites entreprises

Amie a été créée à la demande du gouvernement comorien, avec l'assistance technique du Bureau international du travail (BIT) et sur

le financement du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). C'est une structure d'appui à la création et au développement des micros et petites entreprises (PME/PMI) et de promotion des activités génératrices de revenus (AGR) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Mise en place depuis 1996, Amie est entrée dans sa phase véritablement opérationnelle à partir de 2000, en tant que soutien aux AGR aux Comores. Amie s'adresse essentiellement :

- aux promoteurs et chefs d'entreprise ayant la volonté, les compétences et les capacités de créer ou de développer une micro ou petite entreprise ;
- aux projets de création ou de développement d'activités économiquement rentables et durables, faisant appel à des financements bancaires privés ;
- aux entreprises de petite taille recherchant des crédits compris entre 1 et 5 millions ;
- aux groupements ou associations à la recherche d'un appui complémentaire, dans le cadre d'un ouvrage d'utilité publique ou générateur de revenus.

Ces appuis concernent : le montage des dossiers et la recherche de financement à travers le circuit bancaire ; l'accompagnement bancaire, avec une offre de cofinancement en collaboration avec d'autres structures intervenant dans le secteur ; l'encadrement des groupements pour les demandes de subventions ; la formation à la gestion ; la mise en place des outils de gestion au niveau des entreprises ; le suivi rapproché des activités des promoteurs ayant bénéficié des crédits jusqu'au remboursement intégral ; le suivi rapproché des associations ou groupements ayant bénéficié de subventions.

Il est à noter qu'aux Comores, aucune banque commerciale ne finance le secteur de la PME/PMI, depuis la restructuration de la Banque de développement des Comores (BDC). C'est cela qui a amené Amie et les autres structures intervenant dans le secteur à s'organiser, à travers des conventions de partenariat, pour venir en appui financièrement, en fonction de leurs moyens respectifs, au dit secteur. À partir de 2003, compte tenu des résultats atteints dans le domaine de l'appui à la création et au développement des micros et petites entreprises et comme perspective d'avenir, Amie aspire à devenir une structure de droit privé comorien. Ses adhérents seront essentiellement des organisations socioprofessionnelles, des organismes d'appui et des opérateurs économiques ayant un intérêt particulier pour la promotion du secteur privé, notamment les PME/PMI.

Des projets spécifiques au besoin de financement

Les projets Amie et Decvas, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes respectifs, ont été amenés à signer, entre eux, plusieurs conventions de partenariat, y compris en matière de cofinancement. Ces conventions impliquent également certaines institutions financières décentralisées (IFD) de la place – à savoir les Mutuelles d'épargne et de crédit Ya Komor (Mecks), les *sanduks* (« caisse » en langue comorienne) d'Anjouan et la Caisse de solidarité des commerçants de Mohéli (CSCM) – pour un crédit de proximité, étant donné que le groupe cible est le monde rural. Depuis mars 2003, qui correspond à la date de début de mise en œuvre des conventions signées, les appuis d'Amie et de Decvas s'adressent essentiellement :

- aux promoteurs et chefs d'entreprise ayant la volonté, les compétences et les capacités de créer ou de développer une micro ou petite entreprise de production agricole ;
- aux projets de création ou de développement d'activités économiquement rentables, liées aux filières vivrière et durable, faisant appel à des financements bancaires privés ;
- aux petits producteurs et intermédiaires intéressés par le développement de la filière vivrière, au sens large (coco inclus), tant en amont (production) qu'en aval (commercialisation), qui souffrent notamment d'un accès insuffisant aux institutions de crédit, pour financer leurs activités ;
- aux entreprises de petite taille recherchant des crédits compris entre 300 000 et 2 000 000 francs comoriens.

Les appuis sont accordés sous la forme d'un ou plusieurs prêts, de durée variable selon les projets, les besoins et capacités du promoteur, sans excéder trois ans, avec un différé maximal d'un an.

Des critères d'éligibilité clairement définis de façon à prendre toute la filière en charge

Sont éligibles aux présents appuis :

- Les producteurs et pépiniéristes ayant fait l'objet d'un examen par l'Institut national de recherche en agriculture, pêche et environ-

nement (Inrape) et répondant aux critères de Decvas :

- nature du terrain, vérifiée par l'Inrape, propice aux cultures et ne devant pas avoir plus de 20 % de pente au maximum ;
- promoteur ayant apporté la preuve de la propriété du terrain ou une procuration lui attribuant le droit d'exploitation ;
- aptitude physique du promoteur et connaissance technique suffisante de l'activité ;
- adhésion du promoteur à une mutuelle, notamment l'institution financière ;
- apport personnel de 10 % du coût du projet par le promoteur ;
- main-d'œuvre ne devant pas dépasser 30 % du montant de l'emprunt sollicité ;
- promoteur sans intention d'associer, comme cultures, manioc et banane ;
- promoteur ayant marqué un accord pour le respect des techniques culturales préconisées par l'Inrape (notamment l'utilisation des rejets issus de pépinières).

- Les revendeurs appartenant à un groupe de revendeurs.
- Les armateurs adhérant au protocole d'accord avec les revendeurs de Mohéli.
- L'ensemble des promoteurs :
 - s'engageant à accepter l'assistance technique, l'appui à la gestion et le suivi direct de l'institution financière qui lui a accordé le prêt, d'Amie et des bureaux d'études ou ONG sous-traitants agréés par le Decvas et mandatés par Amie ;
 - de bonne moralité, à jour dans le remboursement de crédits antérieurs contractés jusqu'à ce jour auprès des organismes financiers de la place.

Les résultats sont significatifs sur le terrain. De mars à octobre 2003, soit durant huit mois, les efforts en cours ont permis d'aboutir aux résultats suivant (voir encadré ci-dessous).

Voici donc un exemple de ce qui fait le bonheur de plusieurs centaines de familles comoriennes et qui pourrait inspirer les autres pays confrontés aux mêmes problèmes. ■

Abdou Seyni,
conseiller technique principal
du projet Amie, amie.aseyni@snp.km,
Moroni, Union des Comores

Bénéficiaires	Nombre de PME	Montant du financement* en USD	Emplois créés
Producteurs	134	150 664	377
Transporteurs	7	56 160	84
Revendeurs	30	33 429	49
Total	171	240 253	510

* 1 USD = 430 francs comoriens